



Contrat en 1 seul exemplaire

Par **Horses25**, le **26/08/2024** à **14:00**

Bonjour,

Je viens sur le forum pour trouver un peu d'aide.

J'ai démarré un nouvel emploi dans un restaurant, la communication avec mon patron est difficile

Après deux semaines, avoir travailler sans contrat signé, nous avons pu enfin le signer ensemble.

C'est moi qui ai imprimé le contrat et j'ai oublié de faire un deuxième exemplaire

Donc elle heure actuelle, nous avons signé un seul exemplaire, je lui ai dit que je lui en rapporterai le deuxième, et nous le signerons à l'identique

Ça fait deux jours que j'essaye de le voir pour signer le second exemplaire j'ai l'impression qu'il m'esquive.

Je précise que c'est lui qui a gardé l'original. Moi j'ai juste une photo.

Est-ce que le contrat est valable quand même ? Qu'est-ce que je dois faire pour obtenir le deuxième exemplaire vu qu'il m'esquive?

Je lui envoie régulièrement des messages, mais il ne me répond pas. J'ai peur qu'il tourne ça au harcèlement.

Merci de votre aide

Par **Marck.ESP**, le **26/08/2024** à **14:25**

Bonjour et bienvenue

Vous avez le droit de demander une copie de votre contrat de travail à votre employeur. En cas de refus, cela pourrait être considéré à ses torts.

Eventuellement, rapprochez vous d'un syndicat ou même de l'inspection du travail.

Par **janus2fr**, le **26/08/2024** à **15:40**

[quote]

Vous avez le droit de demander une copie de votre contrat de travail à votre employeur.

[/quote]

Bonjour,

A priori, il a déjà une copie...

[quote]

Je précise que c'est lui qui a gardé l'original. Moi j'ai juste une photo.

[/quote]

Par **Horses25**, le **26/08/2024** à **16:08**

Bonjour non il n'y a pas de copie

Par **Marck.ESP**, le **26/08/2024** à **16:33**

J'évoque une copie (duplicata si vous préférez) et non une photo.